



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Autoroutes

Question écrite n° 4816

Texte de la question

M. Patrick Balkany attire l'attention de M. le ministre de l'environnement sur le projet de trace de l'autoroute entre Tours et Angers. En contradiction totale avec l'avis du Conseil d'Etat et de la commission d'enquete publique, l'option choisie passe a 180 metres du chateau de Langeais, coupe en deux les communes de Langeais et de Saint-Patrice en Indre-et-Loire. Par ailleurs, la Loire devra etre remblayee sur 800 metres, ce qui fera planer un risque important sur sa sauvegarde et celle de ses berges. En outre, un projet de la SNCF parallele va conduire a la creation d'un second mur anti-bruit conduisant a un veritable couloir de beton. Il lui demande de prendre toutes les initiatives necessaires a la protection de ce site en faisant obstacle au trace retenu.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attire l'attention du ministre de l'environnement sur le projet de trace de l'autoroute A 85 entre Tours et Angers, en particulier sur sa section traversant Langeais et passant dans la vallee de la Loire. Apres s'etre personnellement entretenu avec M. Bernard Bosson, ministre de l'equipement, des transports et du tourisme, et en accord avec le ministre de la culture, M. Jacques Toubon, le ministre de l'environnement a demande que soit activement recherchee une meilleure integration du trace actuel dans la traversee de Langeais et, dans le meme temps, que soit etudie un trace alternatif contournant Langeais par le Nord, a partir d'Ingrandes-de-Touraine et jusqu'au raccordement de l'autoroute a Tours. Cette etude est en cours de realisation et ses conclusions permettront de decider de la meilleure option a mettre en oeuvre. En tout etat de cause le trace de l'autoroute ne devra pas empieter sur le lit mineur de la Loire.

Données clés

Auteur : [M. Balkany Patrick](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4816

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 1993, page 2395

Réponse publiée le : 13 décembre 1993, page 4499